



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saint-Symphorien-sur-Saône

28, Grande rue

21170 Saint-Symphorien-sur-Saône

Compte rendu de la séance du lundi 21 juin 2021

Désignation d'un secrétaire de séance : Edith MORAIS

Présents : Etienne BRIOT, Marylène DUCOUT, Michaël GAUTIER, Alexandra JACQUINOT, Delphine LAPOSTOLLE, Virginie MILLIOT, Edith MORAIS, Yannick PERNET, Catherine PISANO, Bernard SANIAL

Représentés : Monsieur Nicolas MORDANT par Madame Catherine PISANO

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 mai et du 17 mai 2021 à l'unanimité

Ordre du jour

1- Organisation

- Délégation du Maire

2 - Finance

- Compte Administratif 2020
- Compte de Gestion 2020
- Affectation 2020
- Taux des taxes
- Budget Primitif 2021

3- Devis :

- Informatique
- Reliure
- Défibrillateur
- SICECO
- Sécurité RD 24
- Communication avec les habitants
- Peupleraie

4- ONF

- Inscription à l'état d'assiette Exercice 2021
- Travaux forestiers

INFORMATIONS et communications du Maire

- Lettre sur le PLU
- Lettre de M. MORAIS
- Expertise M. MORAIS

Délibérations du conseil :

Délégation du Maire en vertu de l'article L2122-23 (DE 2021 022)

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration sous le contrôle du conseil municipal dans certaines matières qui peuvent être déléguées ; comme les droits de préemptions pour ne pas ralentir la vente d'un bien immobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Contre 1

Abstention 0

Pour 10

Décide de confier par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat, au maire, les compétences pour :

Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L.211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Vote du compte administratif - St Symphorien (DE 2021 023)

M. le Maire quitte la salle et son 1^{er} adjoint M. Michaël GAUTIER présente le compte administratif

BP 2020 + DM

Section d'investissement

Dépenses 2020 21 662,83

Recettes 2020 21 662,83

Section de

fonctionnement

Dépenses 2020 174 364,72

Recettes 2020 264 158,50

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 427.49			88 742.27	4 427.49	88 742.27
Opérations exercice	9 634.67	7 407.44	138 173.11	185 206.97	147 807.78	192 614.41
Total	14 062.16	7 407.44	138 173.11	273 949.24	152 235.27	281 356.68
Résultat de clôture	6 654.72			135 776.13		129 121.41
Restes à réaliser						
Total cumulé	6 654.72			135 776.13		129 121.41
Résultat définitif	6 654.72			135 776.13		129 121.41

Vote : 10 POUR

Vote du compte de gestion - St Symphorien (DE 2021 024)

Résultats budgétaires de l'exercice

61200 - SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 662,83	264 158,50	285 821,33
Titres de recette émis (b)	7 407,44	185 318,97	192 726,41
Réductions de titres (c)		112,00	112,00
Recettes nettes (d = b - c)	7 407,44	185 206,97	192 614,41
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 662,83	174 364,72	196 027,55
Mandats émis (f)	9 634,67	147 576,64	157 211,31
Annulations de mandats (g)		9 403,53	9 403,53
Depenses nettes (h = f - g)	9 634,67	138 173,11	147 807,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		47 033,86	44 806,63
(h - d) Déficit	2 227,23		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

61200 - SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-4 427,49		-2 227,23		-6 654,72
Fonctionnement	88 742,27	4 427,49	47 033,86		131 348,64
TOTAL I	84 314,78	4 427,49	44 806,63		124 693,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	84 314,78	4 427,49	44 806,63		124 693,92

Le compte administratif 2020 est identique au compte de gestion 2020 dressé par le Trésor public, comptable de la collectivité.

Vote : 11 POUR

Affectation du résultat de fonctionnement - St Symphorien (DE_2021_025)

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 135 776.13

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	88 742.27
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	14 465.34
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	47 033.86
Résultat cumulé au 31/12/2020	135 776.13
A. EXCEDENT AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	6 654.72
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	129 121.41
B. DÉFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote : 11 POUR

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation des charges	10 500,00
70	Produits des services, du domaine, vente	12 187,00
73	Impôts et taxes	87 010,00
74	Dotations et participations	39 179,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 210,52
042	Opérat. Ordre transfert entre sections	1 491,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	129 121,41
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		302 698,93

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérat. Ordre transfert entre sections	1 491,00
21	Immobilisations corporelles	17 930,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 848,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 654,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 924,06

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 740,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 654,72
13	Subventions d'investissements	1 080,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 345,28
040	Opérat. Ordre transfert entre sections	1 491,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		34 911,00

Vote : 11 POUR

<u>INFORMATIQUE (DE 2021 028)</u>
--

Considérant que l'ordinateur du secrétariat est paramétré avec une version de Windows qui ne permet plus d'utiliser certaines fonctions et de pouvoir bénéficier de mise à jour et d'antivirus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : 11 POUR

Décide de retenir l'entreprise DFI Informatique pour la somme de 700 €TTC, de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'opération de renouvellement d'une unité centrale pour un devis de 700 €.

<u>Registre des délibérations et des arrêtés (DE 2021 029)</u>

Plusieurs années sont à relier dans un registre. La société locale avec laquelle la commune travaille depuis plusieurs années et qui s'occupe de venir récupérer les documents, de les relier et de nous les rapporter, à présenter deux devis.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Vote : 11 POUR

Décide de valider les deux devis de l'entreprise "Au Filet d'Or" :

- 4 registres de délibérations pour un montant de 664.40 € TTC
- 4 registres d'arrêtés pour un montant de 664.40 € TTC

Défibrillateur (DE 2021 030)

La loi impose, à compter du 1er janvier 2021, des défibrillateurs dans tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégorie 4.

Le Maire souhaite se mettre en conformité et pouvoir sauver des vies si cela se présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote : 11 POUR

Décide de valider le devis de l'entreprise PB Sécurité pour un montant de **2 118 € TTC**.

Une demande de dotation sera faite au titre de la DETR et une subvention exceptionnelle sera demandée à la caisse locale d'assurance Groupama.

Rénovation des luminaires tranche 2 (DE 2021 031)

Suite au renouvellement commencé en 2020 sur les candélabres de l'éclairage public sur plusieurs rues de la commune (Ruelle Million, Grande Rue, Rue du Meix Brulé, Rue Derrière la Barre), le SICECO propose de poursuivre par une deuxième tranche de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Vote : 11 POUR

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de d'éclairage public. Le montant des travaux s'élève à **10 468.35 €** et la contribution de la commune est évaluée à **4 190.54 €**.

- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;

Sécurisation des potelets (DE 2021 032)

Pour faciliter la visibilité des potelets du chemin piéton, il est proposé d'ajouter des bandes réfléchissantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote : 11 POUR

Décide de valider le devis de l'entreprise PB Sécurité pour un montant de 226.80 €.

Communication avec les habitants (DE 2021 033)

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'abonner la commune à l'application mobile **PanneauPocket**.

Cette application mobile française est un outil de communication simple et efficace en temps réel. Les habitants téléchargent gratuitement l'application PanneauPocket sur leur smartphone sans créer de compte (aucune donnée personnelle à fournir). Ils reçoivent une notification à chaque nouvel évènement et accèdent en 1 clic aux informations et alertes publiées par la mairie.

Cette application a toute son utilité en cas de canicule, tempête, crise sanitaire, crue,

Elle sera intégrée au plan de sauvegarde communale.

Il faudra lancer une campagne, afin que le plus grand nombre d'habitant soit abonné (gratuit et anonyme).

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec

Vote : 11 POUR

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer un abonnement de 1 an à PanneauPocket pour 180 € TTC

➤ Invite les habitants à télécharger gratuitement l'application PanneauPocket

Mme Alexandra Jacquinot et la secrétaire de mairie seront en charge de gérer l'application.

Peupleraie (DE 2021 034)

Il est proposé de réaliser des travaux de broyage sur la peupleraie parcelle AC 1a.

Le conseil municipal retient l'entreprise SARL GEAY pour un montant de 990 € TTC.

Vote : 11 POUR

ONF : inscription à l'état d'assiette (DE 2021 035)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Vote : 11 POUR

Premièrement,

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (**coupes réglées**)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
2	2.5 ha	Amélioration
4	2.49 ha	Amélioration
27A	2.05 ha	Amélioration

- **SOLLICITE** le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
26	1.73 ha	Rase	<= 5ans	Attente régénération naturelle
28	2.36 ha	Eclairci A1	2026	Compression non terminée

Deuxièmement,

DECIDE la destination des réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021

LA VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES par les soins de l'O.N.F. **ET DÉLIVRANCE** du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
2	Délivrance en 2020 du taillis et petites futaies issus du furetage et des emprises de cloisonnements d'exploitation
2	Vente en 2021 des futaies affouagères
2	Délivrance en 2021 des houppiers des arbres vendus
4	Délivrance en 2020 du taillis et petites futaies issus du furetage et des emprises de cloisonnements d'exploitation
4	Vente en 2021 des futaies affouagères
4	Délivrance en 2021 des houppiers des arbres vendus
27A	Délivrance en 2020 du taillis et petites futaies issus du furetage et des emprises de cloisonnements d'exploitation
27A	Vente en 2021 des futaies affouagères
27A	Délivrance en 2021 des houppiers des arbres vendus

Troisièmement,**Pour les coupes délivrées :**

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

Bénéficiaires : Michaël GAUTIER, Nicolas MORDANT, Yannick PERNET

FIXE le volume maximal estimé des portions à environ 20 stères ;

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2021
- Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2021
- Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2023

ONF : inscription à l'état d'assiette (DE 2021 036)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**, décide :

Vote : 11 POUR

PREMIÈREMENT,

1 – APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022. (**Coupes réglées**) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
27	2.05	apr
32	2.53	apr
30c	0.51	A1

2 – SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Déla i	Justification
23	2.39	rcv	2025	Pr-ac (manque affouagiste trop bois)
26	1.73	rd	2024	Attente glandée évolution semis

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

1 – VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES par les soins de l'O.N.F. **ET DÉLIVRANCE** du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage (2) *(Il est déconseillé de mettre en l'état les bois de gros diamètre ou d'exploitation difficile à disposition des affouagistes, une exploitation par un professionnel est recommandée)*

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
27	Chx
32	Chx

3 – DÉLIVRANCE EN BLOC ET SUR PIED DES PARCELLES

N°30c

TROISIÈMEMENT– pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune, ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la (des) coupe(s) délivrée(s) ci-dessus.

Bénéficiaires : Michaël GAUTIER, Nicolas MORDANT, Yannick PERNET

FIXE le volume maximal estimé des portions à 20 stères ;

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

¾ Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2023

¾ Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2023

¾ Façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2023

Travaux ONF (DE 2021 037)

M. Franck DRIEZ a communiqué un programme d'action proposer par l'Office Nationale des Forêts pour

l'année 2021 concernant :

- Des travaux sylvicoles de dégagement mécanique des régénérations naturelles sur la parcelle 26 pour un montant de 740 € HT et,
- Des travaux de cloisonnement sylvicole (entretien mécanique) sur la parcelle 5 pour un montant de 770 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote : 11 POUR

Décide de valider la proposition de 1 510 € HT pour l'entretien des parcelles.

INFORMATION et communication du Maire

- Lettre sur le PLU : Lecture de la lettre de Mme LASSEIGNE concernant son terrain classé en « élément d'intérêt écologique ». Le conseil propose de rencontrer le bureau d'étude qui a établi le PLU pour discuter de ce dossier.
- Lettre de M. MORAIS : Lecture du courrier de M. MORAIS LUCIEN concernant les affouages 2020-2021. Il attaque la commune et ses élus sur plusieurs points et a envoyé sa requête à M. Le Préfet et Mme la Sous-Préfète. Ces derniers ne sont pas habilités sur ce sujet. Une réponse écrite de M. le Maire lui sera donnée dans les prochaines semaines.
- Expertise M. MORAIS : Concernant le litige de M. Morais Lucien qui tient la commune responsable de détériorations de son portail et de sa maison, liées à l'évacuation des eaux de pluies de la RD 24 sur son terrain, les experts des assurances se réunissent sur le terrain le mardi 22 juin 2021.
- M. Le Maire, Etienne BRIOT demande si l'inventaire de l'atelier a été réalisé. Il le sera prochainement.
- Mme la 2^{ème} adjointe, Edith MORAIS, demande si une poubelle pourrait être installée vers le « Robinson ».
- Passage piéton sur la commune : Mme la 3^{ème} adjointe, Alexandra JACQUINOT, rapporte au conseil, qu'elle a 3 devis en sa possession afin de repeindre les passages piétons. Suite à une remarque sur les composants des peintures, la commission travaux se réunira prochainement pour donner une suite à ce dossier.
- M. le 1^{er} adjoint, Michaël Gautier, informe le conseil que la pièce pour réparer le poêle de l'église devrait arriver le 8 juillet.
- M. Le Maire remercie chaleureusement les habitants et les élus pour leur implication dans l'entretien et le fleurissement du village et le nettoyage de l'église.

Séance levée à 21 h 05.

L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Maire,
Etienne BRIOT

